



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3265

Approbation de conventions entre la Ville de Lyon et quatre associations : Judo Club Croix-Roussien, Arts Martiaux du 4e, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3265 - APPROBATION DE CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LYON ET QUATRE ASSOCIATIONS : JUDO CLUB CROIX-ROUSSIEN, ARTS MARTIAUX DU 4E, ARTS MARTIAUX DES CANUTS ET HAIDONG GUMDO, POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT SITUES 6-8 RUE RUPLINGER A LYON 4E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4°, lots d'une copropriété, relevant de son domaine privé.

Depuis la saison 2008-2009, l'usage des locaux était partagé entre deux associations, Judo Club Croix-Roussien et Arts martiaux du 4°, dans les conditions définies par conventions des 17 novembre 2008 et 19 octobre 2008.

Afin de contribuer à une plus large pratique des arts martiaux, la Ville de Lyon souhaite mettre à disposition ces locaux à plusieurs associations par l'attribution de créneaux horaires annuels. Pour la saison sportive 2017-2018, quatre associations en bénéficieront :

- Judo Club Croix-Roussien
- Arts martiaux du 4°
- Arts martiaux des Canuts
- HaiDong GumDo.

Ces locaux en rez-de-chaussée, dont l'utilisation est partagée entre les quatre associations, comprennent notamment une salle de judo de 335 m² (petit et grand tatamis), un bureau, deux vestiaires et une salle des moniteurs.

La mise à disposition de ces locaux aux associations citées est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité, chauffage). Un abonnement général étant au nom de la Ville de Lyon, les associations rembourseront à celle-ci leur part du coût des abonnements et consommations au prorata des créneaux attribués à chacune d'entre elles.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 6 090 €an en 2017.

Ces conventions prendront effet le 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an et comporteront des clauses de résiliation éventuelle.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 4° arrondissement ;

Oui l'avis de la commission immobilier, bâtiments ;

DELIBERE

1 - Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Judo Club Croix-Roussien, Arts Martiaux du 4^e, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^e, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017, sont approuvées.

2 - M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT